

MGC Capital Obsèques

OFFRE RÉSERVÉE AUX
ADHÉRENTS MGC



On est plus
tranquille
avec.



MGC CAPITAL OBSÈQUES
MUTAC



Avec MGC Capital Obsèques,

Vous choisissez le montant que vous souhaitez allouer à vos obsèques

Le saviez-vous ?

Aujourd'hui les obsèques coûtent en moyenne 3 770 €⁽¹⁾. Selon votre lieu de résidence et vos volontés, ce montant peut encore augmenter.

Bien choisir votre capital au moment de l'adhésion est donc primordial.

Votre conseiller MGC, avec le soutien de MUTAC, dispose d'une solide expertise et vous accompagne dans le choix du montant adapté de capital.

Avec MGC Capital Obsèques, vous avez un choix complet dans le montant du capital garanti : entre 1 000 € et 12 000 €.

(1) Hors frais de marbrerie et de concession. D'après un échantillon de 2 000 factures reçues et réglées par MUTAC en 2022. Ces moyennes comportent une majorité de décès suivis d'une crémation.



Jean S., 54 ans, a l'esprit tranquille :

J'ai souscrit un capital de 5000€ pour financer mes obsèques. Mes proches n'auront rien à payer (à concurrence du capital garanti) et je sais maintenant qu'ils seront accompagnés dans ces moments difficiles.



Offre spéciale "Conjoint·e"

3 mois de cotisations offerts,
pour toute adhésion simultanée avec votre conjoint.

Offre appliquée au choix sur la cotisation d'un seul des deux conjoints. Cotisation unique non proposée.



Vous désignez les bénéficiaires du capital obsèques⁽²⁾ et le mode de cotisation souhaité

Vous pouvez choisir de verser le capital à une entreprise de pompes funèbres (tiers payant obsèques).

Dans ce cas, si le montant du capital que vous avez choisi à l'adhésion est supérieur au coût réel des obsèques, alors le solde sera versé au(x) bénéficiaire(s) que vous aurez désignés, sous un délai de 48h⁽³⁾ et sans frais de succession⁽⁴⁾.

Si vous ne souhaitez pas appliquer le tiers payant, le capital sera versé à la personne qui aura pris en charge les frais d'obsèques (sur présentation de la facture acquittée).

Vous choisissez la durée de règlement de vos cotisations : jusqu'à votre décès, sur 10 ans ou sur 15 ans. Une fois que vous avez adhéré, le montant de votre cotisation est garanti à vie et n'augmente plus⁽⁵⁾.

(2) Le capital ne peut être utilisé à la convenance du (des) bénéficiaire(s) et donc à des fins étrangères au financement des obsèques. Le capital versé au(x) bénéficiaire(s) est susceptible d'être insuffisant pour couvrir les frais d'obsèques.

(3) À compter de la réception du dossier complet.

(4) Selon la réglementation en vigueur (articles 757 B et 990 I du Code général des impôts).

(5) Sauf taxes éventuelles et évolution de la réglementation.

(6) Extrait de l'article 4 de la notice d'information AD/IR/20/03/V2 : « [...] toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré et provenant de l'action soudaine et imprévisible d'une cause extérieure ».

Vous faites bénéficier à vos proches de nombreux services

À l'adhésion :

- Adhésion possible jusqu'à 80 ans révolus.
- Aucun frais de dossier.
- 12 choix possibles de capital entre 1 000 € et 12 000 €.

Au moment du décès :

- Tiers payant obsèques partout en France.
- Versement du solde éventuel sous 48h⁽³⁾.
- Doublement du capital choisi à l'adhésion en cas de décès par accident⁽⁶⁾.

Assistance funéraire Mutac :

- Rapatriement du corps.
- Prise en charge des frais d'hébergement la semaine suivant le décès (dans la limite de 100€ par nuit et jusqu'à 5 nuits).

Consultez la documentation "Assistance Funéraire" jointe.

L'intégralité et les conditions des prestations d'assistance sont détaillées dans le règlement MUTAC Assistance Funéraire, en annexe de la note d'information.

Avec MGC Capital Obsèques,

Vous bénéficiez d'une double expertise

MGC Capital Obsèques est une garantie distribuée par la mutuelle MGC et assurée par MUTAC, la seule mutuelle nationale spécialisée en prévoyance obsèques.

Fort de l'expérience de près de 50 ans, MUTAC protège plus de 200 000 personnes en prévoyance individuelle ou collective.

Comme la mutuelle MGC, MUTAC est un organisme non lucratif qui partage les mêmes valeurs mutualistes.



MGC CAPITAL OBSÈQUES
MUTAC

MGC Capital Obsèques récompensée

Pour la 9^e année consécutive, la garantie MGC Capital Obsèques a reçu le Label d'Excellence des Dossiers de l'Épargne.



À savoir :

Vous êtes pris en charge tout de suite après la date d'effet d'adhésion en cas de décès par accident et après un court délai d'un an en cas de décès par maladie (si le décès survient pendant la première année, les cotisations déjà réglées sont reversées au(x) bénéficiaire(s) du contrat).

Pour toute question, contactez votre conseiller MGC



01 40 78 06 91 (Numéro non surtaxé)
du lundi au vendredi de 8h15 à 18h00



www.mutuelleMGC.fr
sur votre espace adhérent sécurisé



Garantie MGC Capital Obsèques souscrite dans le cadre d'un contrat collectif conclu par la MGC au profit de ses membres auprès de MUTAC.



Souscripteur et distributeur : Mutuelle Générale des Cheminots (MGC), mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, SIREN n° 775 678 550, dont le Siège social est situé 2 et 4 place de l'Abbé G.Hénocque 75013 Paris, et au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ACPR, située 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.



Assureur : MUTAC - 771 avenue Alfred Sauvy - CS 40069 - 34477 Pérols CEDEX - Tél. : 04 67 06 09 09 - Fax : 04 67 92 12 92 - E-mail : contact@mutac.com, Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité, n° SIREN 339 198 939, et au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ACPR, située 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.



Impression : MAPAYA - 24 Rue des Vergers, 92320 CHÂTILLON. Réf. : Dep-MCO_2022-01.
Document à caractère publicitaire - Ne pas jeter sur la voie publique